



## **CARTE SCOLAIRE 2014 : CDEN du 14 AVRIL**

C'est un CDEN "marathon" de 4 h 30 qui s'est tenu ce lundi 14 avril avec à l'ordre du jour les mesures de carte scolaire pour la rentrée scolaire 2014 dans le premier degré et le point sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Après les lectures des déclarations préalables (voir celle de l'UNSA-Education en pièce jointe) des organisations syndicales et des fédérations de parents d'élèves, l'Inspecteur d'Académie a rappelé les 5 priorités qui s'imposent à lui dans le cadre des orientations ministérielles et les critères retenus pour procéder à la répartition des moyens qui lui sont attribués, à savoir 4 postes sur les 2355 annoncés par le Ministère au niveau national, alors que l'évolution des effectifs est prévue à la baisse (- 142 élèves).

La première priorité est la prise en compte de la démographie qui nécessite d'adapter les structures des écoles à l'évolution de la population scolaire des communes en procédant à des fermetures là où les effectifs chutent et à des ouvertures là où ils croissent.

La deuxième priorité est d'assurer la continuité du service public et donc de procéder aux remplacements des enseignants absents. Il a précisé que les difficultés de remplacement très importantes rencontrées cette année le conduisent à vouloir augmenter la brigade de remplacement, ce qu'il fera en prenant sur la réserve de 8,25 postes dont il dispose.

La troisième priorité est d'offrir une école équitable, qui tienne compte des écarts dans le cadre de l'ambition renouvelée pour l'éducation prioritaire. Dans notre département, 20% des élèves relèvent de l'éducation prioritaire. Avec les 2 REP +, ce sont 21 écoles qui sont concernées par les moyens supplémentaires et les enseignants de ces écoles auront une décharge de 9 jours sur l'année, dont 3 jours de formation et 6 jours de concertation et de travail en équipe. Cela représente 6 postes de modulateurs. Il est à noter l'iniquité de traitement entre le premier et le second degré. Il faudrait 14.5 jours au lieu des 9 actuels pour atteindre un temps de décharge équivalent aux collègues du second degré.

La quatrième priorité est la prise en compte du handicap afin d'assurer au mieux la scolarisation des enfants concernés avec cette année l'ouverture d'un poste "autisme" à l'école Louise Michel d'Amiens.



La cinquième priorité est la poursuite du développement du numérique à l'école qu'il concrétise par l'utilisation de 2 postes pour passer 4 ATICE de 50% à 100%, sur les circonscriptions Amiens 2, Montdidier, Péronne et Ponthieu-Marquenterre.

A ces priorités s'ajoutent la poursuite de la mise en place des dispositifs "Plus de maîtres que de classes", pour lequel il utilise 4 postes (Amiens Condorcet élém. , Longueau A. Mille élém. , Mézerolles et Rambures) et "scolarisation des moins de 3 ans" avec 3 postes (Amiens Victorine Autier/Rosa Bonheur, Amiens les Verrières, Longueau Anne Franck).

Vous trouverez en pièces jointes :

- le bilan chiffré de la carte scolaire à la sortie du CDEN, qui fait apparaître d'une part que le nombre de classes sur l'ensemble du département sera diminué de 13 à la rentrée 2014 (26 fermetures et 13 ouvertures) et d'autre part que le DASEN dispose d'une réserve de 5,25 postes qu'il envisage d'utiliser pour les situations restant en vigilance, avant la fin de la présente année scolaire, pour que les équipes puissent préparer sereinement la rentrée, d'une part, et pour augmenter la brigade de remplacement, d'autre part.
- La liste des mesures avec leur évolution depuis la communication du projet initial. Cette évolution reste très minime puisque l'IA n'a abandonné que 3 propositions de fermeture : Albert A. France élém. , Domart-en-Ponthieu et le RPI Caours-Neufmoulin. Il a par ailleurs ajouté une fusion pour les écoles maternelle et élémentaire de Saint-Valéry-sur-Somme.

Cette proposition de carte scolaire 1<sup>er</sup> degré a été soumise au vote du CDEN selon des modalités différentes des années précédentes. En effet, il n'y a pas eu un vote global sur la totalité des mesures mais des votes spécifiques sur chaque situation de fermeture et de fusion, et un vote groupé sur les propositions d'ouverture.

L'UNSA-Education a voté contre toutes les propositions de fermeture et s'est abstenue sur les propositions de fusion ou de directions uniques dans la mesure où celles-ci n'étaient pas majoritairement rejetées par les enseignants.

Pour l'UNSA Education les moyens restent insuffisants pour que les améliorations attendues sur le terrain soient palpables. Même si le département reçoit une dotation positive (4 postes), les effectifs par classe resteront trop élevés dans de trop nombreuses écoles.

Mme MAIRE a ensuite présenté le bilan de la remontée des projets d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2014.

353 communes doivent rentrer dans la réforme en 2014 (+ Boves)

508 écoles (+2 de Boves) sont concernées.

Au 10 avril, 244 communes (69,12%) ont renvoyé leur projet qui est validé par l'Inspecteur d'Académie.



Total des projets présentés au CDEN du 4/02/2014 : 78 soit 192 écoles

Total des projets présentés au CDEN du 14/04/2014 : 114 soit 130 écoles

Total des projets présentés au CDEN : 192 soit 322 écoles

4 communes ont pris une délibération pour s'opposer à la mise en place de la réforme : Tours en Vimeu, Maisnières, Frettemeule et Saint-Maxent. Lors de la réunion du comité de suivi des rythmes scolaires l'Inspecteur d'Académie avait précisé qu'il imposerait les horaires pour ces écoles pour la rentrée 2014.

84 communes ont demandé une dérogation pour l'allongement d'une journée au-delà de 5h30.

L'UNSA Education est intervenu pour demander les motifs des demandes d'allongement de la journée à titre dérogatoire au-delà de 6 heures. L'IA a validé ces projets, qui sont très peu nombreux, dans la mesure où ces écoles étaient contraintes par le temps des transports pour se rendre à la piscine.

Les horaires des écoles dont les projets d'organisation de la semaine ont été validés sont consultables sur le site de la DSDEN dans l'onglet "Annuaire de l'éducation dans l'académie d'Amiens".

161 projets d'organisation de la semaine sont encore à remonter.

Le DASEN communiquera au CDEN de juin la liste définitive des communes avec les modalités retenues pour la rentrée 2014 dans le cadre du Règlement Départemental des Ecoles Maternelles et Élémentaires.

Pour terminer, l'Inspecteur d'Académie a soumis au vote du CDEN la proposition du Préfet pour fixer le coût moyen départemental pour le financement par les communes de la scolarisation des enfants dans une autre commune, indexé sur l'évolution du coût de la vie.

Pour l'année 2013-2014, le montant du coût moyen départemental est fixé à 790,36 euros pour un élève de maternelle et à 534,57 euros pour un élève d'école élémentaire.